CONSEIL DES MINISTRES

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE PRÉSIDE LA RÉUNION

Page 3

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

DERNIER DÉLAI DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LE 16 JUILLET

Page 3

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 5043 | Lundi 24 juin 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

AVEC LA PARTICIPATION DE PRÈS DE 700 EXPOSANTS

LA 55e FIA S'OUVRE AUJOURD'HUI

Page 3

UN NAVIRE DE GUERRE ISRAÉLIEN ACCOSTE AU PORT TANGER MED

LA DOUBLE TRAHISON DU MAROC

Page 3

DYNAMISATION DE LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

LE RÔLE CRUCIAL DES CONSEILS D'AFFAIRES

Page 2

■ AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC

UNE JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LE RÔLE DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Page 3

■ LES ACQUIS DES ÉMIGRÉS MENACÉS

L'EXTRÊME-DROITE AGITE L'ÉPOUVANTAIL

Page 16

■ TRAIN ALGÉRIE – TUNISIE

DE NOUVEAUX DÉTAILS IMPORTANTS DÉVOILÉS

Page 16

DYNAMISATION DE LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Le rôle crucial des conseils d'affaires

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a affirmé, hier à Alger, que "les conseils d'affaires constituaient l'un des principaux mécanismes de la diplomatie économique en ce qu'ils balisent la voie à l'établissement de partenariats mutuellement bénéfiques en matière de commerce et d'investissement."

PAR KAHINA HAMMOUDI

Dans une allocution prononcée à l'ouverture d'un séminaire sur "*Le rôle des conseils d'affaires dans la dynamisation de la diplomatie économique*", qu'il a présidée avec le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, M. Tayeb Zitouni, M. Attaf a estimé que l'organisation de cette importante rencontre "arrive à point nommé", car, a-t-il dit, "*notre pays connaît actuellement un essor économique aux objectifs clairs et aux résultats notables*."

Selon M. Attaf, cet essor est "*le fruit des réformes initiées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et de la mise en œuvre de son programme économique ambitieux et prometteur dans le cadre d'une approche solide visant à construire une économie nationale forte et diversifiée qui mise ses les capacités nationales et réduit la dépendance excessive aux hydrocarbures*."

Il s'est félicité des résultats positifs obtenus, "confirmés, a-t-il dit, par tous les indicateurs économiques nationaux : un taux de croissance de 4,2%, un PIB de 260 milliards USD, des réserves de change dépassant les 70 milliards USD et des exportations hors hydrocarbures qui devraient bientôt dépasser le seuil des 10 milliards USD".

Pour préserver ces précieux acquis, "*il nous appartient aujourd'hui de poursuivre le travail mené selon l'approche posée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune*", a dit le ministre, ajoutant que "ces acquis nous encouragent à redoubler d'efforts pour appuyer la dynamique de l'économie nationale et assurer sa pérennité".

"*Notre rencontre aujourd'hui est importante en ce qu'elle met en lumière le rôle dévolu à l'un des principaux mécanismes de la diplomatie économique, à savoir les conseils d'affaires créés avec plusieurs pays frères, amis et partenaires*", a expliqué M. Attaf.

Et de souligner que "ce mécanisme, qui s'ajoute aux mécanismes encadrant les relations économiques entre les pays, a fait ses preuves en tant qu'espace favorisant les interactions entre les opérateurs économiques et balisant la voie à 'établissement de partenariats mutuellement bénéfiques en matière de commerce et d'investissement."

"*L'Algérie a été parmi les premiers pays aux niveaux continental et international à mettre en place de tels mécanismes, et ce dès les années 1990*", a-t-il rappelé, précisant que "*l'Algérie a créé, à ce jour, plus de 40 conseils d'affaires avec des pays arabes, africains, européens, asiatiques et des deux Amériques*."

Selon lui, "*le moment est venu de faire une première évaluation de ces mécanismes afin d'en mesurer l'impact positif et d'identifier les moyens à même de les optimiser.*"

M. Attaf a conclu son propos en réaffirmant "*le plein engagement du ministère des Affaires étrangères à faire aboutir ces efforts communs visant à promouvoir la performance de la diplomatie économique de notre pays*", se félicitant de la signature d'une convention de coopération entre l'Institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) et la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) dans le domaine de la formation.

Cette convention est "*un pas important vers le renforcement de la coordination et l'amélioration de notre performance collective, au service d'un seul et même objectif : le développement de notre économie nationale*", a soutenu le ministre.

Une plateforme numérique interactive pour faciliter l'échange entre conseils d'affaires mixtes

Une plateforme numérique interactive a été lancée, hier à Alger, par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), avec pour mission de faciliter les échanges entre les investisseurs algériens et étrangers dans le cadre des conseils d'affaires mixtes.

Le lancement de la "*Plateforme numérique de l'investisseur*" est intervenu lors d'un séminaire sur "*le rôle des conseils d'affaires dans la dynamisation de la diplomatie économique*", organisé par les ministères du Commerce et de la Promotion des exportations en coordination avec le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

"*La plateforme, qui a été officiellement mise en service dimanche via le lien https://invest.gov.dz, regroupe tous les détails pour faciliter la communication et l'établissement de liens entre les hommes d'affaires algériens et étrangers, en plus de permettre aux personnes intéressées d'ouvrir des comptes afin d'obtenir toutes les informations sur ces conseils pour les rejoindre*", selon les explications fournies à cette occasion.

La plateforme numérique permettra de faciliter l'accès des investisseurs étrangers au marché algérien, en contribuant par exemple à faciliter la demande et l'obtention de visas sans passer par les étapes classiques.

Le lancement de cette plateforme représente une nouvelle étape vers la généralisation de la numérisation, à laquelle le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, n'a eu de cesse d'appeler.

Nécessité de revoir l'activité des conseils d'affaires et de redéfinir leurs objectifs

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a souligné, hier à Alger, la nécessité de revoir l'activité des conseils d'affaires, tout en redéfinissant leurs objectifs, afin de contribuer au développement national et être au service des entreprises et des investisseurs.

Au cours de cette rencontre, organisée par le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Zitouni a indiqué que l'évaluation objective du travail des 42 conseils d'affaires en activité, "*nous a montré la nécessité de revoir l'activité de ces conseils avec la nécessité de définir leurs objectifs escomptés afin de contribuer à la mise en œuvre des jalons d'une diplomatie intelligente au service du développement national, des entreprises et des investisseurs du monde entier, et ce, en concrétisation du 49e engagement du programme du président de la République, M. Abdelmajid Tebboune.*"

Dans ce cadre, le ministre a fait savoir que les ateliers organisés lors du séminaire permettront d'identifier les perspectives futures et les objectifs stratégiques tout en définissant les mécanismes nécessaires "*pour surmonter les contraintes qui entravent le rôle diplomatique des conseils d'affaires en renforçant leur influence sur la scène internationale, dans le sillage de la politique d'ouverture économique de l'Algérie à l'étranger afin de servir les intérêts du pays.*"

Par conséquent, a estimé M. Zitouni, renforcer le rôle des conseils d'affaires est devenu "une urgente nécessité" pour renforcer la diplomatie économique de l'Algérie, notant que "*les expériences des pays avancés montrent que les conseils d'affaires jouent un rôle de premier plan dans le renforcement des relations économiques entre eux.*"

Il a indiqué également que ces conseils constituent un mécanisme sur lequel les gouvernements s'appuient pour s'adapter aux évolutions économiques, en surveillant et analysant les tendances commerciales des entreprises, ainsi qu'en communiquant avec les organismes sectoriels dans le but de développer un climat de coopération et de partenariat.

De plus, le ministre a estimé que "l'analyse du contexte international et des défis économiques mondiaux impose de redoubler d'efforts et d'intensifier la coopération entre les acteurs économiques, pour établir un fort réseau de relations, bâti sur le principe gagnant-gagnant" avec l'ensemble des partenaires économiques de l'Algérie.

A cet égard, il a affirmé que le rôle des conseils d'affaires "*ne doit pas se limiter au renforcement des échanges commerciaux mais porter aussi sur le tissage de partenariats stratégiques prometteurs.*"

Dans ce cadre, M. Zitouni a souligné que la redynamisation du commerce extérieur "ne pourrait pas permettre d'atteindre les objectifs fixés sans l'implication de l'appareil diplomatique avec ses compétences nationales et ses représentations dans le monde entier."

Ainsi, le ministre a salué le travail réalisé par les membres du Parlement algérien dans la promotion du travail des commissions d'amitié parlementaires avec leurs homologues à l'étranger, ainsi que le rôle central des ambassades algériennes à l'étranger permettant d'encourager la coopération et les échanges économiques entre les pays frères et amis.

Le ministre a évoqué, à cette occasion, les réformes économiques "profondes" lancées par le président de la République, ayant permis à l'Algérie de connaître un boom économique "sans précédent" dans son histoire, passant d'un pays importateur à un pays producteur et exportateur, tout en soulignant la qualité des produits algériens et leur compétitivité par rapport aux produits étrangers sur plusieurs marchés internationaux.

Pour sa part, la président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, a mis en avant le rôle des conseils d'affaires actifs tout au long de l'année, soulignant la nécessité que "leur activité soit cohérente avec les objectifs fixés par l'Algérie, notamment en matière d'attraction des investissements étrangers et de développement des exportations hors hydrocarbures."

M. Moula a ainsi cité en exemple l'expérience du CREA, notamment à travers l'activation du conseil d'affaires algéro-français, ainsi que du conseil d'affaires algéro-sud-coréen, à travers l'élaboration d'une feuille de route annuelle impliquant plusieurs secteurs d'activité.

K. H.

Signature d'une convention de coopération entre l'IDRI et la CACI

Une convention-cadre de coopération a été signée, hier à Alger, entre l'Institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) et la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) en vue de renforcer les connaissances des opérateurs économiques en matière de politique extérieure du pays afin qu'ils puissent contribuer efficacement au développement de la diplomatie économique.

Le document a été signé par le Directeur général de la CACI, Hocine Zaoui, et la Directrice générale de l'IDRI, Fatima Remili, sous l'égide du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, et du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, en marge du séminaire sur "Le rôle des conseils d'affaires dans la dynamisation de la diplomatie économique", organisé par le ministère du Commerce, en coordination avec le ministère des Affaires étrangères. M. Attaf s'est félicité de la signature de cette convention, qu'il a qualifiée de "pas important vers le renforcement de la coordination et l'amélioration de notre performance collective, au service d'un seul et même objectif: le développement de notre économie nationale." M. Zitouni a souligné, de son côté, que cette convention visait à "renforcer les connaissances des opérateurs économiques en matière de politique extérieure au service de la diplomatie économique." Le séminaire a été ouvert sous la présidence de MM. Zitouni et Attaf, en présence du Directeur général des Douanes, le Général-major Abdelhafid Bakhouche, du président du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, du président de l'Observatoire national de la société civile (ONSC), Noureddine Benbraham, de la présidente du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Rabéa Kharfi, ainsi que de représentants d'organisations professionnelles.

R. N.

UN NAVIRE DE GUERRE ISRAÉLIEN ACCOSTE AU PORT TANGER MED

La double trahison du Maroc

L'accostage d'un navire de guerre israélien au port de Tanger Med en pleine guerre à Ghaza ne passe pas inaperçu au Maroc.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Pour l'ONG marocaine, Groupe d'action nationale pour la Palestine, en permettant l'accostage du navire, les autorités marocaines se sont rendues coupables de « complicité avec les assassins sionistes. »

Le navire de guerre israélien INS Komemiyut, en provenance des États-Unis et se dirigeant vers le port de Haïfa, en Israël, a fait escale au port de Tanger, sur la côte méditerranéenne du Maroc, le 6 juin. Il s'agit d'un nouveau pas franchi dans la coopération militaire entre les deux pays qui ont normalisé leurs relations en décembre 2020.

Le groupe d'action national pour la Palestine dénonce, dans un communiqué diffusé vendredi 21 juin, un « soutien » du Maroc au « terrorisme sioniste » qui commet des « *massacres barbares sans précédent contre le peuple palestinien*. »

L'ONG note que le navire de guerre israélien a accosté au port de Tanger pour se ravitailler en carburant et en provisions afin de poursuivre les crimes de génocide contre le peuple palestinien.

Cela, souligne la même source, au moment où le peuple et l'armée du Yémen luttent pour empêcher « *les navires de la mort israéliens* » de passer par le détroit de Bab El Mandeb et la mer Rouge et tandis que l'Espagne refuse aux « navires de génocide » d'accoster dans ses ports.

Devant ce « grave développement », l'ONG marocaine dénonce un « acte honteux et lâche » des autorités marocaines qu'elle qualifie de « *mépris et humiliation aux sentiments des Marocains* », d' « atteinte à la Constitution » et à « l'héritage culturel et civilisationnel » du Maroc.

Pour le groupe d'action pour la Palestine, ce qu'ont fait les autorités marocaines constitue une « *complicité avec l'ennemi dans son agression et ses massacres contre le peuple palestinien* », une « atteinte à la souveraineté nationale » du Maroc et un manquement à la charte des Nations unies.

Tout en réclamant une enquête pour situer les responsabilités, l'ONG appelle à fédérer les efforts afin de mettre fin à ce qu'elle qualifie de « dangereux tsunami ».

De son côté, le Front marocain de soutien à la Palestine et contre la normalisation a fustigé dans un communiqué rendu public samedi 22 juin « l'absence de réaction de l'État marocain » suite à l'accostage du navire de guerre israélien au port de Tanger.

L'ONG fait, elle aussi, le parallèle avec l'attitude des autorités espagnoles qui ont refusé le 19 mai dernier d'autoriser l'accostage dans l'un de ses ports du navire Marianne Danica qui transportait des armes indiennes destinées à Israël.

L. B.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

Dernier délai de dépôt des dossiers de candidatures le 16 juillet

Le président de l'Autorité nationale indépendante des elections (Anie) , Mohamed Charfi, a donné, hier, des éléments sur le processus électoral. Il a indiqué que 26 personnes ont matérialisé leur volonté de se porter candidat à la présidentielle anticipée du 7 septembre prochain.

Environ 2,5 millions exemplaires de formulaires de souscriptions des électeurs ou des élus ont été retirés par les candidats à la candidature à l'élection présidentielle.

L'authentification des signatures se fera dans 4903 cellules dans les APC et les annexes communales à travers le territoire national. 10 000 agents communaux et 2667 huissiers de justice et notaires ont été mobilisés pour cette opération.

Selon le président de l'Anie, un candidat potentiel a déjà collecté 600 signatures d'élus dans la wilaya d'Annaba.

Le dernier délai de dépôt des dossiers de candidature est fixé au 16 juillet 2024. L'Anie annoncera la liste des candidats ayant rempli toutes les conditions constitutionnelles le 27 juillet. La Cour constitutionnelle rendra publics les noms des candidats éligibles le 3 août.

Mohamed Charfi a assuré que l'Anie supervise le processus électoral a toutes ses étapes, dans ses moindres détails.

R. N.

AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC

Une journée d'étude sur le rôle du médiateur de la République

PAR RANIA NAILI

Les travaux d'une Journée d'étude sur "*Le rôle du médiateur de la République dans l'amélioration du service public*" ont débuté, hier à l'Ecole nationale d'administration ENA, en présence des ministres de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, M. Brahim Merad, et de la Communication, M. Mohamed Laagab, et du Médiateur de la République, M. Madjid Ammour.

Dans une allocution prononcée à l'ouverture des travaux de cette Journée d'étude, organisée à l'occasion de la célébration de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, le Médiateur de la République a rappelé la consécration du principe de l'administration au service du citoyen, soulignant que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait "*placé le citoyen au centre de ses préoccupations et au cœur de toutes les politiques publiques*." Il a mis en avant, dans ce sens, l'importance que revêt la Médiature de la République dans "*l'identification et la prise en charge des principales préoccupations des citoyens*", saluant la dynamique enregistrée dans les différents secteurs "*dans le cadre de l'amélioration du service public, notamment dans l'habitat, la santé et l'enseignement, et de l'éradication des zones d'ombre*." De son côté, la Représentante résidente adjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Algérie, Mme Francesca Nardini, a salué le rôle de la Médiation de la République dans "*le renforcement de la communication entre les citoyens et les instances administratives et l'amélioration de la qualité du service public*."

La séance d'ouverture de cette Journée d'étude a été ponctuée par la projection d'une vidéo sur l'amélioration qualitative enregistrée en matière de rapprochement de l'administration des citoyens, de numérisation des différents secteurs et de création de plusieurs structures vitales.

R. N.

CONSEIL DES MINISTRES

Le Président Tebboune préside la réunion

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, a présidé hier, une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'étude d'un projet de loi relatif à la protection des personnes aux besoins spécifiques. Le conseil a également porté sur le projet de raccordement des réseaux électriques du nord et du sud du pays, la campagne de moisson-battage pour la saison 2024, le suivi de la réalisation des centres de stockage des céréales et les mesures prises pour moderniser les systèmes de paiement électronique et mobile. **R. N.**

AVEC LA PARTICIPATION DE PRÈS DE 700 EXPOSANTS

La 55e FIA s'ouvre aujourd'hui

La 55e édition de la Foire internationale d'Alger FIA ouvrira ses portes aujourd'hui lundi au Palais des expositions (Pins maritimes) à Alger avec la participation d'environ 700 exposants nationaux et étrangers, représentant une vingtaine de pays.

Cette manifestation internationale qui confirme chaque année son statut de premier évènement économique, se tiendra sous le slogan "*passerelles d'échange, et opportunités de partenariat et d'investissement*", avec la Turquie comme invité d'honneur.

S'étalant sur six 6 jours, la FIA sera marquée par un riche programme d'animation décliné en plusieurs conférences et rencontres économiques, dont des forums d'affaires bilatéraux algéro-tchèque, algéro-pakistanais et algéro-tanzanien, selon le groupe SAFEX (Société algérienne des foires et exportations) organisatrice de la manifestation à travers sa filiale "Algeria Exhibitions".

Cette édition qui sera marquée par le retour du Canada et de la République tchèque, regroupera cette année pas moins de dix secteurs d'activité et devra drainer pas moins de 400.000visiteurs, selon la Safex.

La FIA constitue aussi "*une plateforme efficace pour le réseautage professionnel et les partenariats à long terme, et une opportunité pour découvrir les caractéristiques culturelles et touristiques de l'Algérie et d'autres pays*", souligne-t-on.

Parmi les secteurs et filières représentés à cette foire, dont les pavillons d'exposition couvriront une surface de 50.000 m², figurent l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie manufacturière, l'industrie chimique, le BTP, la pétrochimique et les services.

Elle est notamment destinée à mettre en valeur les capacités de production nationales et qui promeut l'investissement et les échanges dans tous les domaines, relève la SAFEX qui affirme que cette foire "*est classée parmi les rendez-vous internationaux les plus importants, reflétant particulièrement le développement économique national et renforçant les échanges commerciaux et professionnels à travers la mise en place d'un environnement propice au partenariat et à l'investissement direct étranger.*"

«*Parallèlement à cette 55e édition, un riche programme d'animation est prévu tout au long de cette manifestation (24-29 juin) et qui mettra en évidence les liens historiques entre l'Algérie et la Turquie ainsi que la culture et le patrimoine turcs à travers des conférences et des spectacles artistiques. La précédente édition de la FIA avait regroupé*», rappelle-t-on, quelques 640 exposants, dont 473 sociétés algériennes et 164 étrangères sur une surface de 23.000 m².

R. N.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Concours sur l'utilisation de l'IA en agriculture

L'École nationale supérieure d'agriculture, en partenariat avec l'École nationale supérieure d'intelligence artificielle, organisera, entre le 24 et le 27 juin, un concours, portant sur le classement des plantes à partir de leurs images, en utilisant des techniques d'intelligence artificielle.

L'événement, appelé « AgrI Challenge », vise à « *améliorer le travail d'équipe entre les étudiants des spécialisations en intelligence artificielle et en agriculture, à travers un défi commun visant à classer les plantes en fonction de leurs images en utilisant des techniques d'intelligence artificielle et de vision par ordinateur* », selon un communiqué rendu public. L'ouverture officielle du concours aura lieu à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture, suivie d'une conférence sur la botanique, puis d'un atelier préparatoire pour les équipes participantes sur la collecte de données et de photos de plantes. Les participants s'installeront, le 26 juin, à l'École nationale supérieure d'intelligence artificielle, "*pour développer un programme qui utilise les techniques de l'intelligence artificielle pour résoudre le défi de la classification des plantes*", selon le même communiqué, tandis que le 27 juin, la manifestation se terminera par une cérémonie de clôture pour distribuer des prix aux équipes gagnantes.

Le communiqué conclut en soulignant que ce concours est « *une opportunité unique pour les étudiants d'acquérir de nouvelles compétences dans les domaines de l'analyse d'images et de la vision par ordinateur, et de la coopération entre différentes disciplines, ce qui renforce leurs capacités d'innovation et de travail d'équipe.* »

R. N.

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Les drones entrent en action dans les zones à risque

L'été est bien là et le spectre de l'enfer des feux de forêts avec ses ravages aussi ! Véritable casse-tête pour les pouvoirs publics et une phobie pour la population, surtout celle qui a vécu les scènes d'horreur qui ont ravagé plusieurs régions du pays en août 2021.

PAR IDIR AMMOUR

En effet, trois ans, impossible d'oublier ou d'effacer de notre mémoire les scènes d'horreur qu'a vécu la population, laquelle a échappé miraculeusement aux flammes, mais dont certains malheureusement ont péri. Trois ans plus tard, les traumatismes sont encore là et vivants.

La majorité n'arrive pas à faire le deuil. Mais il faut tourner la page et éviter des drames similaires. Pour ce, l'urgence, c'est d'apprendre de telles leçons ! Malheureusement, ce n'est vraiment le cas jusqu'à preuve du contraire, car le spectre est toujours là.

En effet, il y a à peine deux semaines, avant même le lancement officiel de la saison estivale, les feux de forêts n'ont pas tardé à apparaître à travers plusieurs régions du pays. Les choses pouvaient bien s'empirer, si, ce n'est l'intervention de la Protection civile, aidée par la population. Conscients de la situation, les pouvoirs publics sont sur le qui-vive. Ils ne laissent rien au hasard. Ils affirment que «*l'Algérie s'est bien préparée*», face à ce risque majeur. Par le biais de plusieurs responsables des secteurs concernés, ils avaient fait état, rappelons le, d'une mobilisation optimale «*de tous les moyens nécessaires pour lutter contre les divers feux de forêts au cours de l'été 2024*.»

Dans ce cadre le sous-directeur de Protection du patrimoine forestier à la Direction générale des forêts, Saïd Fritas, est revenu encore une fois, avant-hier, sur les ondes de la radio nationale, en assurant que le niveau de préparation a été élevé grâce à l'action proactive des services forestiers avec 24 ministères et institutions nationales, en plus de la préparation du recours à l'usage de drones pour affronter d'éventuels incendies de forêt à l'ombre du climat chaud qui s'installe. Le même responsable a, en outre, passé en revue les nouveaux moyens mis à disposition dans le cadre du dispositif national de lutte contre les incendies de forêts. Il a, en effet, révélé, dans ce sillage, que parmi les équipements mobilisés pour la première fois figurent les drones, qui ont été introduits « *pour surveiller les forêts les plus exposées aux incendies*. » Ajoutant également que cet appareil a une grande efficacité dans la surveillance et le contrôle des masses forestières. « *Nous avons entamé des travaux préventifs depuis janvier dernier, notamment la construction et la restauration des tours de guet, l'ouverture de pistes et chemins forestiers, la réalisation de plusieurs points d'eau, le creusement de tranchées contre les incendies de forêt, dans divers blocs forestiers, en plus de la mobilisation de colonnes mobiles, en particulier au niveau des wilayas les plus exposées aux incendies, et la création de patrouilles mobiles pour surveiller les forêts* », a déclaré M. Saïd Fritas.

I. A.

TIPASA

Sortie de 12 promotions d'officiers de l'école supérieure des transmissions de Koléa

Une cérémonie de sortie de 12 promotions d'officiers ayant bénéficié d'une formation militaire de haut niveau, dont la 2ème promotion des techniques avancées du traitement des transmissions, a été abritée hier par l'Ecole supérieure des transmissions Adelhafidh-Boussouf de Koléa (Tipasa).

La sortie de promotion a été présidée par le Chef du Département transmissions, systèmes de commandement-contrôle au ministère de la Défense nationale (MDN), le Général Youcef Nabil Titouche, en présence de cadres supérieurs de l'Armée nationale populaire (ANP), de membres de la famille révolutionnaire et de familles des élèves diplômés.

Les promotions sortantes, englobant des officiers de pays frères et amis et baptisées du nom du Chahid de la guerre de libération nationale Abdelkader Benaouda Zouaoui, se composent de la 35e et 17e promotions des officiers de commandement et état majors en transmissions et systèmes de renseignement et guerre électronique, les 87e, 34e et 15e promotions d'officiers de maitrise en "transmission et systèmes de renseignement", "guerre électronique" et "*systèmes d'information et commandement*", et la 27e promotion des officiers d'application des transports militaires, entre autres. En formation universitaire, l'Ecole a vu la sortie de la 2ème promotion d'officiers des techniques avancées du traitement des transmissions, la 8e d'élèves-officiers actifs détenteurs de Master spécialité électronique et systèmes de communications, la 5e Master -2 spécialité des systèmes de renseignements, et la 14e promotion englobant diverses spécialités. Après un passage en revue des promotion sortantes par le Général Youcef Nabil Titouche, le commandant de l'Ecole supérieure des transmissions de Koléa, le Général Farid Benhadid a souligné dans son allocution à l'occasion, l'attachement de cet établissement militaire à la "*formation de cadres militaires de haut niveau au diapason des développement en cours à l'échelle mondiale en matière de transmission, de guerre électronique et de systèmes informatiques*."

Le haut Commandement de l'Armée nationale populaire (ANP) œuvre, à travers le Département des transmissions et des systèmes de commandement et de contrôle, à " *doter régulièrement l'école en équipements de dernière génération et autres moyens techniques et pédagogiques modernes*", a -t-il ajouté, appelant les cadres sortants à réaliser les objectifs fixés.

Suite à quoi, le général Titouche a procédé, en compagnie de cadres de l'ANP, à la remise des grades et diplômes aux majors de chaque promotion, avant la prestation de serment puis la passation de l'emblème national aux promotions entrantes.

La cérémonie, marquée par la présence des familles des élèves diplômés, a aussi donné lieu à la tenue d'une exposition sur le bilan des activités de cet établissement de formation militaire, ainsi que de projets réalisés par ses élèves dans différentes spécialités militaires. La famille du Chahid Abdelkader Benaouda Zouaoui a, aussi, été honorée à cette occasion.

Natif de Koléa, le Chahid Abdelkader Benaouda a rejoint la révolution, en 1957, dans les maquis de la wilaya historique IV. Il est tombé au champ d'honneur le 6 mai 1958 suite à un accrochage avec l'ennemi français au centre ville de Koléa.

R. N.

KHENCHELA

Un convoi mobile pour lutter contre les incendies de forêts

Un convoi mobile a été installé dans la wilaya de Khenchela pour lutter contre les feux de forêts en été. Ce convoi a pour principale mision d'intervenir en cas d'incendies pour protéger les citoyens et leurs bien et de préserver les forets. D'autant que plusieurs incendie ont été annoncés dans plusieurs communes provoquant des ravages dans les massifs forestiers. Le responsable de l'information au niveau de la Direction de la Protection Civile, a souligné que «*l'installation coïncide avec le lancement de la campagne de moissons battage*.» À cet effet, le dispositif s'appuie sur un travail proactif et une capacité d'intervention rapide en cas d'incendies. Dans la foulée, la même source a indiqué à un parterre de journaliste que deux incendies de forêt ont été enregistrés, causant des blessés et la destruction de cultures forestières, bien qu'ils eurent été rapidement maitrisés par les agents de l'unité secondaire de la Protection civile.

R. N.

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Révision « prochaine » de l'activité des associations

L'activité des associations de protection du consommateur serait « réorganisée » et ce à travers la révision de la loi 09-03 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes dans le but d'améliorer la qualité des services fournis au citoyen.

PAR RIAD EL HADI

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a en effet fait savoir samedi, en marge des travaux du forum national des associations de protection du consommateur, organisé par l'Observatoire national de la société civile (ONSC), que «*face à tout amalgame de concepts et de prérogatives et à un nombre important d'associations activant dans le secteur du Commerce et évoquant la protection du consommateur, nous envisageons de veiller à leur organisation et encadrement, en leur traçant des objectifs clairs, afin que chaque association intervienne dans un domaine bien précis*.»

À cet effet, il a souligné que la protection du consommateur englobait plusieurs domaines, comme les produits alimentaires, les activités sportives et culturelles et la santé, exigeant une spécialisation dans l'organisation des associations de protection du Consommateur, précisant qu'une association ne peut pas couvrir à elle seule toutes les opérations de consommation.

Le ministre s'est dit favorable à l'idée de l'ONSC relative à l'organisation de sessions nationales consacrées à l'organisation de l'activité des associations de protection du consommateur, affirmant que «*son département veillera à aider l'Observatoire à faire aboutir cette initiative*.»

Dans son allocution à l'ouverture du forum organisé sous le thème «*Protection du consommateur et promotion de l'économie nationale*», M Zitouni a souligné l'importance d'asseoir des cadres de travail «créatifs» favorables à l'élaboration de la charte de déontologie des associations de protection du consommateur.

Et d'ajouter que «*la protection de la dignité du consommateur est essentiellement fondée sur la confiance entre producteurs et consommateurs, en plus de la coopération et de la coordination entre les parties concernées, loin de toute surenchère, exploitation ou chantage, afin de ne pas dévier du processus de défense des droits du consommateur régi par des cadres juridiques et législatifs prévoyant des dispositifs efficaces pour une réelle protection du consommateur, répondant aux développements et aux mutations de l'économie mondiale*.»

M. Zitouni a, en outre, rappelé les différents domaines de la Protection du consommateur, principalement liés à la satisfaction de ses besoins à travers l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits, conformément aux normes en vigueur, qui veillent à lui assurer toutes les informations et données sur les produits. Aussi, il a affirmé que «*le ministère du Commerce prenait en compte les propositions des associations du consommateur en vue de mieux servir l'intérêt général*.» Après avoir mis en avant les efforts de son département ministériel afin d'encourager la création de nouvelles associations nationales et locales de défense des consommateurs, «*le nombre actuel étant insuffisant*», M. Zitouni a indiqué que le marché national enregistrait plusieurs réforme visant à réguler, organiser et restructurer les activités commerciales, conformément aux normes adoptées dans la création et la gestion des marchés et des espaces commerciaux, notamment liées à la sécurité du consommateur. De son côté, le président de l'ONSC, Nourredine Benbraham a souligné que l'objectif du Forum était d'ouvrir le dialogue entre les associations de protection du consommateur dans le but de développer leur action, mettant en avant l'importance pour ces associations de se spécialiser dans leurs activités. M. Benbraham a également appelé à l'activation du Conseil national de la protection du consommateur, soulignant que les assises nationales que l'ONSC entend organiser visent à consolider le rôle des associations de protection du consommateur. Par ailleurs, M. Benbraham a annoncé un projet de charte d'éthique pour les associations de protection du consommateur, visant à coordonner les efforts des associations, à promouvoir leur rôle, mais aussi à encourager l'échange d'expertises et à adopter une gouvernance associative conciliant autonomie et responsabilité, comme l'a souligné un exposé présenté à cette occasion.

Les présidents des associations nationales de protection du consommateur ont, quant à eux, passé en revue la réalité de ces associations et leurs préoccupations, avec une batterie de propositions en vue d'améliorer leurs performances au mieux de l'intérêt du consommateur.

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) a, pour sa part, salué l'approche participative du secteur du Commerce ayant permis de pallier les déséquilibres du marché.

Les participants à une séance débat, organisée à cette occasion, ont abordé de nombreux points à l'instar du cadre législatif et juridique de la protection du consommateur, des priorités de la sécurité alimentaire, de la sécurité sanitaire, de la sécurité hydrique et de la protection du consommateur, de l'adoption d'une politique publique de rationalisation de la consommation, ainsi que la définition des domaines et du cadre de coordination et de partenariat entre les associations de protection du consommateur et les autorités publiques.

R. E.

MÉDECINE NUCLÉAIRE EN ALGÉRIE

Tous les moyens mobilisés

PAR RACIM NIDHAL

"*Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a mis en avant la détermination de l'Etat à promouvoir la médecine nucléaire en Algérie à travers la mobilisation de tous les moyens et de toutes les ressources financières nécessaires*", a indiqué hier un communiqué du ministère.

S'exprimant à l'ouverture des travaux d'une Journée scientifique sur le thème «L'oncologie nucléaire à l'ère de la théranostique», organisée, samedi, par l'Association nationale de médecine nucléaire libérale (ANMNL), en collaboration avec la Société algérienne de formation et de recherche en oncologie (SAFRO), M. Saihi a souligné "*l'importance de cette réunion, qui se tient au moment où l'Algérie connaît un tournant dans le traitement des cancers et le développement de la médecine nucléaire de manière générale*." Après avoir rappelé "*le soutien de l'Etat à ce domaine, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour l'utilisation de la médecine nucléaire dans la théranostique (diagnostic et thérapie), notamment en oncologie*", le ministre a affirmé que "*les mesures prises dans ce cadre sont de nature à opérer une percée dans le domaine de la médecine nucléaire, d'autant que l'Etat*", a-t-il dit, "*est déterminé à promouvoir la médecine nucléaire à travers la mobilisation de tous les moyens et de toutes les ressources financières nécessaires*".

Évoquant les résultats prometteurs de la médecine nucléaire dans le domaine de la thérapie, le ministre de la Santé a jugé important d'ouvrir des postes dans cette spécialité, de doter les centres hospitaliers des équipements nécessaires et d'ouvrir des espaces de formation en médecine nucléaire.

R. N.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

La DGSN lance une campagne nationale de sensibilisation

En prévision de la saison estivale, période marquée par une forte hausse des accidents, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a lancé, en coordination avec le Commandement de la Gendarmerie nationale (GN), une campagne nationale de sensibilisation sous le slogan «*Ensemble pour une saison estivale sans accidents*», au profit des estivants et des usagers de la voie publique.

Cette campagne, qui se déroulera tout au long de la saison estivale, «*sera accompagnée d'activités de sensibilisation de proximité en faveur des estivants et des automobilistes, notamment des transports en commun*», à travers «*des conseils et des orientations sur l'impératif de respecter le code de la route et d'éviter l'excès de vitesse, les dépassements et les arrêts dangereux, outre la conduite imprudente*», note la DGSN dans un communiqué rendu public. Les formations de sécurité sur le terrain s'attèleront à «*la lutte contre les crimes portant atteinte aux personnes et aux biens, et au maintien de l'ordre et de la sérénité publique au niveau des plages autorisées à la baignade, des espaces et places publics, des aires de loisirs et de divertissement, ainsi que des gares routières et des stations de métro et de tramway*», selon la même source. La DGSN met à la disposition des citoyens les numéros verts 1548 et 17, ainsi que les supports numériques officiels de la Police, disponibles 24H/24.

ALGER

Démantèlement d'un réseau spécialisé dans le vol de véhicules

Les services de la Police judiciaire d'Alger Centre, ont pu démanteler un groupe criminel spécialisé dans le vol de voitures dont l'activité s'étend sur tout le territoire du pays.

Le communiqué de la Sûreté nationale indique que l'opération a abouti à l'arrestation des membres du réseau, composé de cinq personnes, et à la récupération de six véhicules volés.

L'affaire en cours – ajoute le communiqué – fait suite à une plainte déposée par un citoyen sur le vol de son véhicule. Une enquête menée par des officiers de police judiciaire sous le contrôle du parquet régional compétent, appuyée par l'exploitation de moyens techniques a permis d'identifier les auteurs et de les arrêter.

L'opération a également permis la récupération de six véhicules, ainsi que la saisie de faux documents administratifs et de plaques d'immatriculation, ainsi que d'une somme d'argent en monnaie nationale estimée à 75 000 dinars.

Les suspects ont été déférés devant le procureur régional compétent dans l'affaire de constitution d'un réseau national spécialisé dans le vol de véhicules.

R. N.

MIDI
ÉCONOMIE

Pages 8 - 9 et 10

DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE MIX ÉNERGÉTIQUE, LA STRATÉGIE DE L'ALGÉRIE :

Accélérer la rationalisation de la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables

Le Groupe Sonelgaz a procédé, le 4 décembre 2023, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national et international lancé pour la production de 1.000 MW d'énergie photovoltaïque « Solar 1.000 MW ».

L'évolution historique du cours du pétrole

DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE MIX ÉNERGÉTIQUE, LA STRATÉGIE DE L'ALGÉRIE :

Accélérer la rationalisation de la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables

Le Groupe Sonelgaz a procédé à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national et international lancé pour la production de 1.000 MW d'énergie photovoltaïque « Solar 1.000 MW ».

CONTRIBUTION DE
ABDERRAHMANE MEBTOUL

Quelque 139 entreprises ayant retiré le cahier de charges dont 36 algériennes, 103 étrangères et une entreprise mixte, pour la réalisation de cinq stations dans cinq wilayas d'une capacité allant de 50 à 300 MW, et ce au titre de la 2E étape dans le cadre du programme 15.000 mégawatts d'énergies renouvelables 2030-2035, inscrit par le gouvernement dans son plan d'action, atteignant actuellement une production d'énergies renouvelables de 511 mégawatts et ce suite au lancement du projet de construction de quinze (15) centrales photovoltaïques d'une capacité de production variant entre 80 et 220 mégawatts, avec une capacité totale de 2.000 mégawatts réparties sur douze (12) wilayas. Dans cette brève contribution je me propose d'analyser les problèmes auxquels est confrontée la Sonelgaz, à l'image des créances impayées notamment celles relatives à la consommation du réseau d' éclairage public des collectivités locales, entre 13 milliards et 15 milliards de dinars, sans compter le coût des branchements illicites.

1.- Rationaliser la consommation de l'éclairage public

Le réseau est géré en principe par les APC ou les wilayas. Il est géré d'une manière non rationnelle occasionnant un gaspillage. Nous avons des artères complètes où l'éclairage public est allumé durant la journée, parce que les équipes de maintenance de l'éclairage public préfèrent travailler la journée, pour ne rien avoir à faire le soir. Cela démontre la nécessité de dé-fonctionnariser la fonction de maintenance de l'éclairage public qui se fait en principe la nuit. Car quand on allume l'éclairage public pendant la journée et le soir, on paye la facture deux fois plus. Dans la plupart des pays du monde, la maintenance du réseau d'éclairage public se fait le soir à partir de 20h ou 22h. Par une gestion plus optimale de l'éclairage public, des bâtiments et tout ce qui touche à la climatisation on pourrait réduire la consommation d'électricité d'environ 50% supposant une coordination sans faille entre les les chefs de Daïras, les présidents d'APC, les responsables du ministère de l'Energie dont dépendent la Sonelgaz et la Sonatrach et le Ministère de l'Intérieur. Une situation qui a fini par induire d'importantes créances que la Sonelgaz détient sur les APC en raison du non-paiement des factures. Sonelgaz qui doit améliorer sa gestion se trouve devant un dilemme : couper l'électricité ou négocier des échéanciers surtout pour des secteurs sensibles comme les écoles, les hôpitaux afin de recouvrer les montants faramineux des créances impayés. Globalement les créances de Sonelgaz sont passées de 200 milliards de dinars en 2020 à 178 en 2021 et sont estimées provisoirement à 100 fin 2022 ce qui explique en partie le déficit structurel de Sonelgaz qui a été en 2011 de 40 milliards de dinars. Il était de 48 milliards de dinars en 2017, 62 milliards en 2019 et depuis entre 45/50 milliards de dinars, le trésor public étant contraint de renflouer Sonelgaz puisque la valeur des investissements réalisés par Sonelgaz a atteint en 2022 environ 284 milliards de dinars et l'on ne devra pas oublier le prix de cession aux différentes unités qui représentent entre 10/20% du prix international constituant une rente, couvrant à peine les frais d'exploitation de Sonelgaz, rentrant dans la politique de la nécessaire révision, de la politique des subventions qui doit être transitoire, en attendant la mise en place d'un système d'information fiable en temps réel concernant notamment la sphère informelle. Comme il faudra encourager l'investissement privé dans ce segment. La loi sur l'électricité et le transport par canalisation du gaz qui devait voir des opérateurs privés à côté de Sonelgaz n'a pas eu les effets escomptés, pour différentes raisons et notamment en raison du tarif bas. Ainsi Sonelgaz est en situation de monopole. C'est une loi économique universelle, tout monopole est source de surcoûts et de gaspillage. Espérons dans un proche avenir, dans le cadre d'une libéralisation maîtrisée et non anarchique grâce à l'Etat régulateur, qu'une concurrence saine soit instaurée.

2.- Augmenter la taille du réseau routier national pour rationaliser la consommation d'énergie

Pour réduire les émissions du transport routier, il est nécessaire d'actionner de multiples leviers : efficacité énergétique, nouvelles motorisations, augmentation du taux d'occupation des véhicules, report modal, choix d'aménagement du territoire pour réduire le besoin en transport. Pour engager efficacement la décarbonation des transports routiers en tenant compte des contraintes économiques, écologiques et sociales.

Premièrement, inclure la possibilité d'un rétrofit électrique dans les cahiers de charges des constructeurs, généraliser le moteur électrique comme moyen de propulsion pour ces transports, prendre en compte les spécificités des véhicules utilitaires légers dans le passage à l'électrique ; alimenter ce moteur en électricité par des batteries d'autonomie limitée, couplées au déploiement progressif d'infrastructures permettant d'accroître l'autonomie pour la longue distance pour les particuliers et transporteurs de marchandises, comme l'électrification des autoroutes pour les poids lourds, les prolongateurs d'autonomie et l'infrastructure de recharge.

Deuxièmement, homogénéiser les taxes sur les hydrocarbures selon leur contenu par une étude pour identifier les axes à équiper en priorité, prévoir des incitations fiscales pour l'acquisition de poids lourds à pantographes, des dispositifs d'aide pour investir dans l'infrastructure ou subventionner l'acquisition de poids lourds hybrides et élaborer un standard pour l'autoroute électrique pour poids lourds et construire des mécanismes d'accompagnement pour l'électrification des grands axes.

Troisièmement, développer les véhicules particuliers électriques à autonomie moyenne , clarifier les trajectoires d'évolution des bonus à l'achat afin de permettre aux constructeurs et aux acheteurs de se préparer aux évolutions des incitations et mieux informer les acheteurs sur la consommation de leur véhicule selon la vitesse.

Quatrièmement, développer les dispositifs de bornes de recharge en fonction de l'intensité de la circulation et donc mettre en place des facilités de circulation pour les usagers peu émetteurs (ex : lignes dédiées covoiturage ou électrique, péage réduit), faciliter la multimodalité dans les gares. Cinquièmement, comme synthèse de toutes ces actions, encourager la poursuite de la R&D par la symbiose unités de recherche et entreprises. D'une manière générale , l'Algérie doit miser sur l'efficacité énergétique car il devient intolérable par exemple de construite ave les anciens matériaux de construction ,(le ciment dégage de la chaleur) énergivores comme dans le BTPH où pour chaque pièce il faut un climatiseur alors que les nouveaux matériaux peuvent économiser l'énergie entre 30/40%. Les Collectivités locales peuvent réaliser l'efficacité énergétique à travers de simples pratiques en matière d'utilisation des lampes à basse consommation tout en s'orientant vers les énergies renouvelables notamment en matière d'éclairage public.

3.- Efficacité énergétique et développement des EnR

Selon les dernières données en 2022, la part du gaz naturel représente environ 63/64%, le pétrole 35%, les énergies renouvelables toutes catégories confondues. D'où les deux axes stratégiques de l'Algérie entre 2024/2030/2035 afin de réaliser la transition énergétique devant rentrer dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Premier axe : développer les énergies renouvelables où l'Algérie dispose d'abondantes sources d'énergies renouvelables, solaires (plus de 3 000 heures de soleil par an) et éoliennes, qui lui permettent de devenir un leader mondial dans la production de l'énergie propre, pour la consommation locale (le ministère de l'Energie prévoyant horizon 2030/2040, environ 40% de de la couverture du marché intérieur étant fin 2022 entre 1/2%) mais aussi pour l'exportation vers l'Europe. Rappelons qu'entre 2002 et 2023, dans plusieurs déclarations, les ministères de l'Energie se sont engagés à promouvoir les énergies renouvelables, ce qui consiste à installer une puissance d'origine renouvelable de l'ordre de 22.000 MW à l'horizon 2030, dont 12.000 MW pour le marché national algérien, et avec une possibilité d'exportation allant jusqu'à 10.000 mégawatts ainsi que des projets d'interconnexions électriques. Cependant, il reste à mobiliser un financement européen du Fonds européen en coopération avec les banques de développement comme la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Deuxième axe : développer l'hydrogène vert en partenariat. L'Algérie se propose, selon le ministère de l'Energie, d'investir de 20 à 25 milliards de dollars à l'horizon 2040 autour de l'hydrogène renouvelable, divisée en trois grands phases : le démarrage via des projets pilotes (2023 à 2030), l'expansion et la création de marchés (2030 à 2040) et l'industrialisation et la compétitivité du marché (2040 à 2050). Horizon 2040, l'Algérie prévoit de produire et d'exporter 30 à 40 TWh d'hydrogène gazeux et liquide, avec un mix à la fois composé d'hydrogène bleu, produit à partir de gaz, et d'hydrogène vert fabriqué par électrolyse grâce aux importantes ressources solaires du pays, avec pour objectif de fournir à l'Europe 10 % de ses besoins en hydrogène vert, d'ici à 2040. L'Europe étant le principal client énergétique de l'Algérie (+ de 50 % en 2022).

En conclusion, il ne faut pas être utopique, les hydrocarbures classiques constitueront encore pour de longues années la principale entrée de devises de l'Algérie. Mais s'impose d'ores et déjà de penser à la nécessaire transition énergétique face aux nouvelles mutations énergétiques qui se dessinent au niveau mondial.

Professeur des Universités
Expert international

L'évolution historique du cours du pétrole

L'histoire de l'économie pétrolière montre que les deux facteurs déterminants du cours des hydrocarbures sont les fluctuations de la croissance de l'économie mondiale, surtout la croissance de la Chine, un des plus grands importateurs d'hydrocarbures, accessoirement de l'Inde et les facteurs géostratégiques comme les tensions en Ukraine et récemment au Moyen-Orient imprévisibles.

CONTRIBUTION DE ABDERRAHMANE MEBTOUL

C'est que les gisements, très inégalement répartis, environ 60% sont localisés au Moyen-Orient, représentant avec respectivement : l'Arabie saoudite 266,57 milliards de barils, l'Iran 157,53, l'Irak 143,09, le Koweït 101, 50 et les Emiratis 97,80 milliards de barils.

1.- Histoire de l'économie pétrolière et l'évolution erratique du cours du pétrole

Selon les données internationales, toute déstabilisation de cette région aurait donc des impacts sur le cours des hydrocarbures notamment, toutes représailles contre l'Iran, outre l'embrasement de toute la région, sur le plan politique, sur le plan économique, aurait un impact sur le cours des hydrocarbures, l'Iran étant le 3eme réservoir mondial en pétrole, le deuxième réservoir mondial de gaz naturel (avec 35.000 milliards de mètres cubes gazeux, juste après la Russie 45.000 et avant le Qatar 20.000,). La République islamique contrôlant, le détroit d'Ormuz où transitent 17 millions de barils par jour.

De 1971 à 2023, montre d'importantes fluctuations avec de pics variant de 25 à 100%. Ainsi en 1971, nous avons un cours bas, puis une hausse en 1973, un cours bas en 1978, une hausse en 1980, une relative stabilisation entre 1990 et 1997, une nouvelle hausse en 2001, une baisse en 2005, un cours bas en 2008, haut en 2009 puis en 2015, cours bas en 2020 et, depuis 2022, un cours en hausse. De 1860 à 1940, les prix du baril ont oscillé selon les évènements mondiaux, grimpant pendant la première guerre mondiale, baissant durant la crise de 1929. Entre 1948 et 1970, ils sont restés relativement stables et bas, avant d'entrer dans une série de crises, appelées «chocs pétroliers ». Le premier choc pétrolier a débuté en 1971 avec l'abandon du système financier international issu des accords de Bretton Woods quand le président Nixon décréta l'inconvertibilité du dollar vis-à-vis de l'or. Le mouvement s'accentua lors de la guerre du Kippour lorsque les Etats producteurs, notamment ceux membres de l'Opep, avaient décrété un embargo contre les pays soutenant Israël. Le second choc pétrolier fait suite à la révolution iranienne en 1978, puis à la guerre Iran-Irak en 1980. Le troisième choc pétrolier se situe en 2003, poussé par la demande croissante des nouvelles économies (Chine, Inde, Brésil...) .

Le quatrième choc pétrolier a débuté au premier semestre 2008 avec la crise économique mondiale, où le cours du Brent est passé de 96 dollars le 2 janvier 2008 à 144 dollars le 3 juillet 2008. À partir de 2009, les pays producteurs ayant réduit leur production pour maintenir leur niveau de revenus, le baril qui avait baissé de façon spectaculaire est progressivement remonté à 80 dollars. En 2010, la reprise économique s'est accompagnée de la plus forte croissance ayant contribué à relancer le prix à la hausse. Entre janvier et février 2011, avec les révolutions dans le monde arabe, les marchés craignant des répercussions en termes de capacités de production, le prix du Brent a atteint un nouveau pic le 13 mars 2012, à 128 dollars, puis à un niveau supérieur à 100 dollars en 2013. À l'été 2014, les cours s'effondrent, en dessous de la barre des 50 dollars, la cause principale étant un excès d'offre, alimenté par la production de pétrole de schiste aux Etats-Unis, et cela même si la consommation mondiale continue de croître. En 2016, les cours remontent à 50 dollars le Brent du fait des actions de l'Opep+ dont les deux grands producteurs, la Russie et l'Arabie Saoudite. Avec la pandémie du virus Covid-19 le prix du Brent est tombé d'un niveau de 50 dollars à moins de 20 dollars avant de remonter en juin 2020, à 40-45 dollars.

La demande de pétrole augmente vigoureusement en 2021, en raison de la levée progressive des restrictions de déplacement et de la forte reprise économique mondiale. Tirant les prix du pétrole à la hausse, à 71 $ en moyenne en 2021, contre 42 $ en 2020. Avec la guerre en Ukraine, en 2022, les cours du pétrole ont repris leur hausse, le WTI américain dépassant les 115 dollars le baril, et le Brent frôlant 120 dollars, dopés par les incertitudes sur l'approvisionnement en or noir notamment de la Russie. Depuis début octobre 2023, les marchés redoutant une escalade de la situation géopolitique au Moyen-Orient , après avoir connu un pic de plus de 93 dollars le Brent au lendemain des tensions, le cours du pétrole a connu d'importantes fluctuations. Il a été est coté le 23 octobre 2023, à 91,78 dollars le Brent (86,51 euros) et 87,55 dollars le Wit (82,52 euros), avec une nette baisse, le 08 décembre 2023 étant coté malgré les dernières décisions lors de la réunion de l'Opep. Les bourses n'anticipant pas une extension du conflit avec de surcroît une économie mondiale morose, il est coté le 08 décembre 2023 12 h GMT à 75,28 dollars le Brent (69,80 euros) et 70,44 dollars le Wit (65,31 euros). Pour le gaz naturel, les prix ont bondi, après l'annonce de la fermeture d'un champ gazier en Israël , ayant été coté le 17 octobre 2023 à 53,205 euros le mégawattheure, en hausse de 30% par rapport à la période du 06 juin 2023, mais étant en nette baisse depuis le début novembre 2023, étant coté le 05/12/2023 à 39.397€/MWh, le prix du MWh, la raison essentielle étant la reconstitution des stocks à un niveau élevé. A titre d'exemple le prix du MWh de gaz en France sur le marché PEG est de 37.67 €/MWh pour le contrat Février 2024, alors qu'il s'élevait à 48.795 €/MWh le 09/11/2023 pour le même contrat futur.

2.-Les sept déterminants du cours du pétrole

Il s'ensuit que nous avons sept facteurs interdépendants qui fixent le cours du pétrole.

Le premier facteur qui détermine le prix du pétrole est la croissance de l'économie mondiale et les tensions géostratégiques. Aucun expert ne peut prévoir au-delà de 2025 du fait d'importantes nouvelles mutations du modèle de consommation énergétique où les trois locomotives de l'économie mondiale, à savoir la Chine (20% du PIB mondial et 72% du total du PIB des BRICS) , l'Europe et les USA 40% du PIB mondial) soit au total 60% du PIB mondial. La demande mondiale de pétrole estimée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a été à 101,17 millions de barils par jour en 2022 contre 99,76 pour 2019 ,97,6 en 2021, avec une prévision dépassant 103 millions de barils jour en 2023

Le deuxième facteur est l'action de l'Opep+ qui regroupe 23 pays dont 13 membres de l'Opep qui sont par ordre décroissant de production de pétrole: Arabie Saoudite, Irak, Emirats arabes unis, Iran, Koweït, Nigeria, Libye, Algérie, Angola, Venezuela, République du Congo, Gabon et la Guinée équatoriale. Les dix autres pays dans le cadre de l'Opep+ sont la Russie, le Mexique, le Kazakhstan, Oman, Azerbaïdjan, la Malaisie, le Bahreïn, Brunei, le Soudan et le Soudan du Sud.

L'Opep+ avec la Russie représentent plus de 50% de la production mondiale, et sans la Russie environ 35%. Rappelons que trois pays ne sont pas soumis aux quotas , le Venezuela, la Libye et l'Iran.

Le troisième facteur, les sanctions contre la Russie par l'OTAN ont fait que le prix du pétrole est cédé à un prix plus bas que celui du marché notamment vers la Chine et l'Inde ce qui accentue la baisse sur les prix.

Le quatrième facteur, du côté de l'offre, nous assistons à une hausse plus rapide que prévue de la production de pétrole (non conventionnel) des USA qui a bouleversé toute la carte énergétique mondiale, étant devenue le plus grand producteur au monde avec plus de 13 millions de barils/j depuis septembre 2023 avant l'Arabie Saoudite et la Russie (10 millions de barils/j avec les réductions au sein de l'Opep+). Les gisements de pétrole et gaz de schistes moyens américains affichent une rentabilité de 60 dollars pour les petits gisements, 40 dollars pour les gisements moyens et 30 dollars pour les grands gisements.

Le cinquième facteur, en plus de l'important gisement qui est entré en production au Kazazthan, fin 2016, l'entrée de nouveaux producteurs, les nouvelleas découvertes dans le monde en offshore, notamment en Méditerranée orientale (20.000 milliards de mètres cubes gazeux expliquant en partie les tensions au niveau de cette région) ainsi qu' en Océan Arctique qui contiendrait 13 % du pétrole et 30% du gaz naturel au niveau mondial, donc de futures tensions géostratégique à prévoir au niveau de cet espace, et en Afrique, dont le Mozambique, (plus de 4500 milliards de mètres cubes gazeux) qui pourrait être le troisième réservoir d'or noir en Afrique.

Le sixième facteur est l'évolution des cotations des monnaies notamment du dollar et de l'euro.

Le septième facteur déterminant entre 2025/2030 est le nouveau modèle de consommation énergétique mondial qui aura un impact sur les prix actuels où il est prévu sur les 30 prochaines années 4.000 milliards de dollars par an d'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, avec une prévision de réduction de /40/50% de la consommation des énergies fossiles, surtout le pétrole, et à un degré moindre le gaz moins polluant à l'horizon 2030, l'énergie de l'avenir horizon 2030/2040 étant l'hydrogène où la recherche développement connaît un réel essor. Car si les Chinois, les Indiens et les Africains avaient le même modèle de consommation énergétique que l'Europe/USA, il faudrait cinq fois la planète, d'où l'urgence d'une transition énergétique maîtrisée.

En conclusion, d'une manière générale, en raison tant d'évènements géostratégiques que des nouvelles mutations énergétiques mondiaux, le cours du pétrole entre 2025/2030/2040, dépendra des de rapports de force entre les lobbys pétroliers et une grande fraction de la société civile mondiale et de gouvernants attentifs aux impacts négatifs du réchauffement climatique auquel l'humanité sera confrontée.

Professeur des Universités
Expert international

MOSTAGANEM

Merad met en service une base centrale aérienne de lutte contre les incendies

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a mis en service, samedi à Mostaganem, la base centrale aérienne de lutte contre les incendies et d'évacuation sanitaire.

M. Merad, qui était accompagné du ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, de la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb, et du président-directeur général du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, a souligné qu'en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui accorde un intérêt particulier à la protection du patrimoine forestier et aux biens des citoyens, des mesures d'anticipation ont été prises cette année dans le domaine de la prévention et la lutte contre les feux de forêts, dans toutes les étapes d'équipement qui renforcent la flottille aérienne au niveau du pays. A ce titre, il a indiqué que cinq avions de lutte contre les incendies ont été récemment acquis en attendant un sixième dans les prochaines semaines, en plus de la location de sept canadairs par la compagnie aérienne Tassili Airlines, impliquée dans cette stratégie. Après avoir suivi la présentation du bilan des dégâts enregistrés depuis le lancement de la campagne de lutte contre les incendies de forêts, le 1er mai dernier, qui fait part de 179 hectares détruits au niveau national, le ministre a déclaré que "*ce bilan témoigne de la performance de cette action anticipative, en rappelant qu'à la même période de l'année dernière, les pertes étaient plusieurs fois supérieures*". La base aérienne a été réceptionnée à l'issue de 60 jours de travaux d'aménagement réalisés par la société Tassili Airlines (filiale de Sonatrach), au niveau d'une piste sise à la commune de Sayada, dans les délais impartis (15 juin en cours).

Le week-end dernier, cette base a reçu des avions destinés à la lutte contre les incendies et un hélicoptère pour l'évacuation sanitaire dédié aux wilayas de l'ouest du pays.

Dans une deuxième phase de ce projet, la société exploitant cette installation créera un centre de formation doté d'appareils de simulation modernes, notamment après le renforcement de la flottille de Tassili Airlines par six canadairs.

Pour rappel, un accord a été conclu, en fin janvier dernier, entre l'Entreprise de gestion des aéroports d'Oran et la compagnie Tassili Airlines, portant sur la création d'une base aérienne à Sayada pour la lutte contre les incendies, l'évacuation sanitaire et diverses autres activités de l'aviation civile.

En avril dernier, les travaux ont été lancés dans cette installation pour achever la première phase de ce projet, pour lequel la Tassili Airlines a consacré une somme de 3 milliards de dinars d'auto-investissement sus-indiqué. La délégation ministérielle poursuit sa visite dans la wilaya de Mostaganem par l'inspection et la pose de la première pierre de plusieurs structures et le lancement de la saison estivale de l'année 2024.

ORAN

Une usine clandestine de conserve de poissons et de plats préparés démantelée

La brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Hassi Ben Okba (Oran) a mis fin, vendredi, aux activités d'une usine clandestine de transformation et de mise en conserve de poissons et de plats préparés, a-t-on appris auprès de ce corps de sécurité.

Une enquête menée par la même brigade a conduit à une perquisition, en compagnie des représentants de la Direction du commerce et de la promotion des exportations, ainsi que ceux du service d'hygiène et d'un vétérinaire dans les locaux implantés sur une terre agricole qui activait dans la transformation et mise en conserve des poissons congelées, la congélation de produits alimentaires préparés et des glaces en usant de produits chimiques toxiques et dangereux pour la santé publique, selon la même source.

Cette opération a conduit à l'arrestation du propriétaire de l'usine et la saisie et la destruction de 7 tonnes et 620 kg de produits alimentaires impropres à la consommation, ainsi que 110 kg de produits chimiques toxiques et dangereux, poursuit-on.

Après l'accomplissement de l'ensemble des procédures légales, le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Gdyel pour avoir commis 24 infractions, notamment l'exploitation d'une installation classée sans autorisation, le changement du caractère d'une terre agricole par une autre activité, absence d'agrément sanitaire et d'inspection vétérinaire, le non-enregistrement de la marque commerciale auprès de l'Institut national de la propriété industrielle, acquisition de matériaux et produits chimiques sans autorisation et non-respect des conditions de stockage des produits chimiques, explique-t-on de même source.

MASCARA, BELKACEM MOKHTAR HEDJAÏL :

« L'exécution de Ahmed Zabana avait pour objectif de mettre fin à la révolution »

Le chercheur en Histoire de la Guerre de libération nationale et du patrimoine culturel de la wilaya de Mascara Belkacem Mokhtar Hedjaïl a affirmé, samedi à Mascara, que l'exécution du chahid Ahmed Zabana par l'administration coloniale française avait pour objectif de mettre fin à la révolution en terrorisant les Algériens pour ne pas poursuivre la lutte armée.

Lors d'une conférence qu'il a animée dans la commune de Zahana (Mascara) à l'occasion de la commémoration du 68e anniversaire de la mort du chahid Ahmed Zabana, il a souligné *que "l'exécution du chahid Ahmed Zahana dit Zabana par la guillotine visait à faire peur aux Algériens pour les dissuader à poursuivre la lutte armée, mais cette tentative a été vouée à l'échec*". "*Ce crime abominable de la France coloniale ne peut pas être effacé*", a-t-il déclaré, soulignant que "*l'exécution de cette personnalité révolutionnaire et d'autres moudjahidine constitue une violation flagrante de toutes les conventions et droits internationaux*".

Qualifiant la pratique de la peine de mort par la guillotine de "*crime contre l'humanité*", le conférencier a soutenu que l'exécution d'Ahmed Zabana a été "*un tournant décisif dans l'histoire de la Révolution du 1er Novembre 1954*", estimant que "*ce crime contre l'Humanité perpétrée par la France coloniale a, au contraire, attisé la flamme de la Révolution comme avec le déclenchement de la Bataille d'Alger*". Il a, par ailleurs, mis en relief le parcours militant et combattant du martyr Zabana, évoquant dans ce contexte le rôle des Scouts musulmans algériens (SMA) dans la formation de sa "*personnalité révolutionnaire*". M. Hedjaïl a appelé à l'intensification des activités et des initiatives visant à faire connaître les personnalités de cette stature auprès des jeunes générations dans une optique allant dans le sens de la préservation de la mémoire nationale. La conférence a été organisée à l'initiative de la bibliothèque urbaine Chahid Brahmi-Mohamed de la commune de Zahana, en présence de moudjahidine, de chercheurs et d'enseignants universitaires.

VITAMINE D : Déterminante pour la forme physique

L'étude réaffirme la nécessité de contrôler ses niveaux de vitamine D et de s'assurer les apports nécessaires via le régime alimentaire, une supplémentation par prescription et l'exposition raisonnable au soleil. Il est bien établi que la vitamine D est essentielle pour la santé des os, mais également, de plus en plus évident, qu'elle joue un rôle clé dans d'autres parties du corps, notamment le cœur et les muscles.

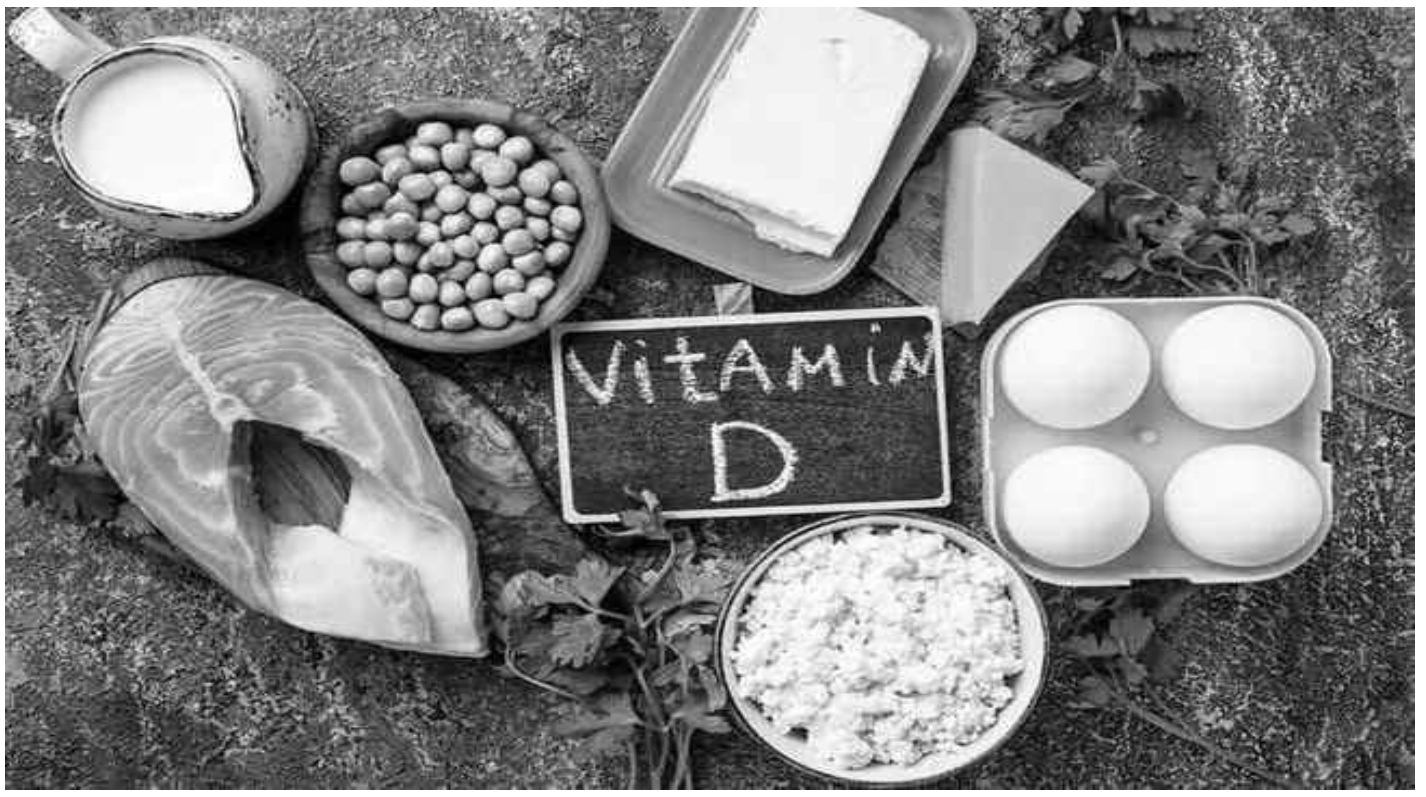

Les niveaux de vitamine D dans le sang sont aussi liés à la condition cardiorespiratoire, confirme cette étude présentée dans l'European Journal of Preventive Cardiology, qui associe, en pratique, des niveaux plus élevés de vitamine D à une meilleure capacité d'exercice. L'auteur principal, le Dr Amr Marawan, professeur de médecine interne à la Virginia Commonwealth University de Virginie, rappelle de précédentes recherches qui suggéraient les effets bénéfiques de la vitamine D sur le cœur et les os. L'auteur réaffirme donc la nécessité de contrôler ses niveaux de vitamine D et de s'assurer les apports nécessaires via le régime alimentaire, une supplémentation par prescription et l'exposition raisonnable au soleil.

La forme cardiorespiratoire, est l'objet spécifique de cette étude

La forme cardiorespiratoire, un substitut fiable de la forme physique, est la capacité du cœur et des poumons à fournir de l'oxygène aux muscles pendant l'exercice. La meilleure mesure de cette capacité est la consommation maximale d'oxygène pendant l'exercice (VO2 max). Les personnes ayant une meilleure condition cardiorespiratoire sont en meilleure santé et vivent plus longtemps.

L'étude est menée sur un échantillon représentatif de la population américaine âgée de 20 à 49 ans -soit 1.995 participants -à partir des données de la fameuse cohorte NHANES (National Health and Nutrition Survey 2001-2004). Les données comprenaient les taux sériques de vitamine D et la VO2 max. Les participants ont été répartis par quartiles en fonction de leurs niveaux de vitamine D. 13% des participants étaient hypertendus et 4% étaient diabétiques.

L'analyse révèle que :

les participants du quartile supérieur en niveaux de vitamine D présentent une condition cardiorespiratoire 4,3 fois plus élevée que ceux du quartile inférieur ;

ce lien reste significatif, avec une force de 2,9 fois, après ajustement avec les facteurs pouvant influencer l'association (facteurs dits de confusion) tels que l'âge, le sexe, l'ethnie, l'indice de masse corporelle (IMC), le tabagisme, l'hypertension et le diabète ;

chaque augmentation de 10 nmol / L de vitamine D est associée à une augmentation statistiquement significative de 0,78 mL / kg / min de VO2 max, ce qui suggère une relation dose-réponse de la capacité d'exercice avec les niveaux de vitamine D.

Ainsi, il existe une relation forte entre des taux plus élevés de vitamine D et une meilleure capacité d'exercice, chez les hommes et les femmes, chez les groupes d'âge jeune et intermédiaire, quelle que soit l'origine ethnique, l'IMC et même le tabagisme, les antécédents d'hypertension et de diabète, concluent les auteurs.

Certes, il faut noter qu'il s'agit d'une étude d'observation qui ne démontre pas la relation de cause à effet, cependant l'association était forte, progressive et cohérente entre les différents groupes de participants. Cela suggère qu'il existe bien un lien solide et ces données appellent les cliniciens comme les patients à veiller à maintenir des taux de vitamine D adaptés.

Des niveaux adéquats, car attention, en cas d'excès, la toxicité de la vitamine D peut entraîner un excès de calcium dans le sang, ce qui peut provoquer des nausées, des vomissements et une faiblesse. Donc pas de supplémentation hors prescription!

VITAMINE D : Un double effet contradictoire sur la mémoire

Plus de vitamine D peut améliorer la mémoire, mais trop peut ralentir le temps de réaction

Plus de vitamine D peut améliorer la mémoire, mais trop peut ralentir le temps de réaction, conclut cette étude de l'Université Rutgers (New Jersey), menée auprès de femmes ménopausées. Des risques et des avantages précisés dans les Journals of Gerontology, tout dépend donc de la dose…

La vitamine D joue un rôle clé dans santé des os.

Elle est obtenue par l'exposition au soleil et par l'apport de certains aliments. De récentes études ont montré que la vitamine D joue également majeur dans le fonctionnement du corps, y compris du cerveau. Mais quelle quantité de vitamine D peut stimuler la mémoire, l'apprentissage et la prise de décision chez les personnes âgées, et quelle quantité est excessive ? L'étude révèle en effet que les femmes âgées, en surpoids et obèses qui prennent plus de 3 fois la dose quotidienne recommandée de vitamine D présentent des améliorations de la mémoire et de l'apprentissage mais également des temps de réaction plus lents. Des temps de réaction plus longs qui pourraient aussi augmenter leur risque de chute…

Cet essai contrôlé randomisé a évalué à l'aide d'un modèle informatique, l'impact de la vitamine D sur la fonction cognitive chez 3 groupes de femmes âgées de 50 à 70 ans :

un groupe a pris la dose quotidienne recommandée de 600 unités internationales (UI), soit 15 microgrammes de vitamine D, chaque jour pendant un an ;

un autre groupe a pris 2 000 UI par jour ;

le troisième groupe, 4 000 UI par jour.

Toutes les participantes ont renseigné leur mode de vie et ont été encouragées à perdre un poids modeste.

L'analyse montre que :

la mémoire et l'apprentissage se sont améliorés dans le groupe prenant 2 000 UI par jour,

mais pas dans le groupe 3, ayant pris la dose la plus élevée.

Cependant, le temps de réaction des participantes du groupe « 2 .000 UI » a tendance à être plus long, et encore plus long aux doses les plus élevées.

Trop de vitamine D, réaction plus lente et risque de chute : chez ce groupe de participantes âgées et en surpoids, un temps de réaction plus long peut entrainer de conséquences néfastes, relèvent les chercheurs, dont l'augmentation du risque de chute et de fracture. « Nos résultats confirment ceux d'autres chercheurs suggérant que la supplémentation en vitamine D à environ 2 000 UI par jour est associée à un risque accru de chutes », rappelle l'auteur principal, le Dr Sue Shapses, professeur au département des sciences de la nutrition à l'université Rutgers. « Beaucoup de personnes pensent qu'il est préférable de prendre davantage de vitamine D, mais cette étude montre que ce n'est pas toujours le cas. »

Réserver une supplémentation de 4 000 UI par jour aux plus jeunes :

Chez les personnes âgées, une telle supplémentation peut compromettre la capacité d'équilibre et favoriser le risque de chute. Les troubles cognitifs et la démence sont des problèmes de santé publique majeurs, en particulier avec le vieillissement, note l'étude. Les preuves montrent que la vitamine D joue un rôle dans la cognition et le fonctionnement normal du système nerveux central.

Des recherches supplémentaires sont donc nécessaires pour déterminer si le temps de réaction est lié aux taux de chutes et de blessures dans ces populations à risque et, au-delà du risque de perte d'équilibre, quelle est la « bonne dose » pour favoriser le maintien de la santé cognitive.

Source: Journals of Gerontology: Series A 14 Feb, 2019 DOI : 10.1093/gerona/glz041 Three doses of vitamin D and cognitive outcomes in older women: a double-blind randomized controlled trial

AGRESSION SIONISTE

De vastes étendues de Ghaza en ruines

«De vastes étendues de Ghaza sont en ruines au milieu d'un blocus paralysant de nourriture, d'eau potable et de médicaments», affirme l'agence de presse Wafa citant des organisations et des sources locales.

Plus de huit mois après le début de l'agression sioniste contre l'enclave palestinienne, plus de 60 % des infrastructures sont détruites ou endommagées, selon l'Office des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA). L'agence de l'ONU précise que plus de 90 % des 2,3 millions habitants de la bande sont déplacés. Elle qualifie de «stupéfiant et sans précédent» le niveau de destruction et de déplacement forcé en cours.

69 % des bâtiments scolaires touchés ou endommagés

Dimanche, l'UNRWA a déclaré que «*69 % des bâtiments scolaires où les familles déplacées cherchaient refuge ont été directement touchés ou endommagés*». «Nulle part n'est sûr à Ghaza», a poursuivi l'agence sur la plateforme X repris par Wafa. «Ce mépris flagrant du droit humanitaire doit cesser. Nous avons besoin d'un cessez-le-feu maintenant», a lancé l'URNWA sur le même réseau.

Il réitère son appel à un cessez-le-feu immédiat» dans la bande, l'agression ayant causé la mort en martyrs de plus 37.000 Palestiniens sans compter les victimes encore sous les décombres, les forces d'occupation empêchant la libre circulation des secouristes. Environ 87.000 Palestiniens sont, par ailleurs, blessés depuis le début de l'agression le 7 octobre dernier.

Bombardements meurtriers

Dimanche matin, au moins 10 civils palestiniens sont morts en martyrs dans de nouveaux bombardements sionistes ayant visé une maison au sud de la ville de Ghaza et le camp de réfugiés de Nuseirat, selon Wafa.

Les avions de combat de l'occupant ont visé une maison dans le quartier d'Al Sabra faisant huit martyrs et des dizaines de blessés, précise l'agence de presse qui cite des sources locales.

Par ailleurs, au moins trois Palestiniens sont morts et d'autres ont été blessés, dont des enfants et des femmes, lors d'une frappe aérienne sioniste qui a visé un immeuble résidentiel près de la tour Al Jawhara, dans le centre de la ville de Ghaza, toujours selon Wafa qui ajoute que deux Palestiniens sont morts et d'autres ont été blessés lors d'un bombardement de l'aviation sioniste visant une maison dans le camp d'Al Shati, à l'ouest de la ville.

Une centrale électrique ciblée

L'aviation sioniste a également ciblé, hier matin, un groupe de Palestiniens près d'une centrale électrique au nord du camp de Nuseirat, dans le centre de la bande, faisant deux martyrs et plusieurs blessés, rapporte la même source.

En outre, l'Al Jawhara, de l'occupant a ciblé par intermittence le centre et le sud de la ville de Rafah, victime d'une offensive sioniste terrestre depuis plusieurs semaines. Dans ce cadre, l'armée d'occupation a fait sauter plusieurs maisons dans le quartier Brazil, au sud de la ville, d'après Wafa. Le nombre de Palestiniens tombés en martyrs dans des attaques aériennes sionistes qui ont ciblé un certain nombre de quartiers résidentiels de la ville de Ghaza, samedi dernier, s'est élevé à 43 et des dizaines de blessés, indique, par ailleurs, Wafa, citant des sources sanitaires palestiniennes.

R. I. / Agences

GHAZA

Le bilan de l'agression sioniste s'alourdit à 37.598 martyrs

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 37.598 martyrs et 86.032 blessés, depuis le 7 octobre dernier, ont indiqué hier dimanche les autorités palestiniennes de la santé. Selon la même source, «*l'armée d'occupation sioniste a commis 3 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 47 martyrs et 121 blessés*.» Les autorités palestiniennes de la santé ont indiqué qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchaient les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

CISJORDANIE OCCUPÉE

Au moins 20 Palestiniens arrêtés par les forces d'occupation sionistes

«*Les forces d'occupation sionistes ont arrêté, dans la nuit de samedi à dimanche, au moins 20 Palestiniens, dont des enfants, un étudiant et d'anciens prisonniers, dans différents gouvernorats relevant de la Cisjordanie occupée*», a indiqué un communiqué conjoint publié par la Commission pour les affaires des prisonniers et le Club des prisonniers palestiniens. Les arrestations ont été menées dans les gouvernorats d'El Khalil, Naplouse, Ramallah, Qalqilya, Ariha et Tobas et ont été accompagnées d'abus, de passages à tabac et de menaces contre les détenus et leurs familles, en plus d'actes de sabotages et de destruction des maisons des Palestiniens, souligne le communiqué. Le nombre total des arrestations, depuis le 7 octobre 2023, s'est élevé à 9.345, notant que ce total comprend ceux qui ont été arrêtés à leur domicile, aux postes de contrôle militaires ainsi que ceux qui ont été contraints de se rendre sous la pression et ceux qui ont été retenus en otage.

R. I.

50 % des véhicules de secours à Rafah ont cessé de fonctionner

50 % des véhicules de secours à Rafah ont cessé de fonctionner, selon le service de défense civile.

« *L'occupation assiège les agences d'intervention humanitaire, ce qui a provoqué l'arrêt de 50% des véhicules dans la ville de Rafah, au sud de la bande de Ghaza, en raison d'un manque de carburant, et une grande partie d'entre eux sont tombés en panne en raison du manque de pièces de rechange et du ciblage des ateliers de maintenance* », a indiqué le service de défense civile.

Guterres sollicité

Il a expliqué que cela « *a directement affecté nos interventions et notre réponse urgente, et ces dysfonctionnements ont touché le transport des blessés et des martyrs dans les gouvernorats de Rafah et du Centre* ».

Et de poursuivre: « *Nous souffrons d'un manque de capacités à la lumière de la guerre d'extermination contre laquelle la société palestinienne est exposée* ».

La Défense civile de Ghaza a appelé le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, à « *œuvrer pour le passage de quantités suffisantes de carburant pour faire fonctionner les ambulances, les véhicules de lutte contre les incendies, de sauvetage et d'intervention rapide, et à internationaliser le siège de la défense civile au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies* ».

R. I. / Agences

800.000 élèves privés de leur droit à la scolarité

Au moins 800.000 élèves de différents niveaux d'enseignement dans la bande de Ghaza ont été privés de leur droit à la scolarité cette année, en raison de l'agression génocidaire sioniste en cours depuis le 7 octobre 2023, a fait savoir, hier dimanche, le Bureau des médias de l'enclave palestinienne.

Citant un communiqué du ministère de l'Education, le bureau des médias de Ghaza a fait savoir que quelque 40.000 lycéens de diverses filières ne pourront pas participer à la session des examens du lycée de cette année, ce qui représente une violation sans précédent qui menace leur avenir et compromet leurs chances de s'inscrire dans les universités et collèges locaux et internationaux.

Samedi matin, 50. 000 élèves se sont rendus dans les salles d'examen de fin d'études secondaires en Cisjordanie et dans les écoles palestiniennes à l'étranger, tandis que l'attaque sioniste empêchait les élèves de Ghaza de passer les épreuves.

Le bureau des médias de Gaza a, en outre, déclaré que «*85% des établissements d'enseignement sont hors service à cause des attaques directes et délibérées, ce qui pose un défi important aux efforts visant à reprendre le processus éducatif après la fin de l'agression sioniste.*»

R. I. / Agences

COUPE DAVIS 2024 - ZONE AFRIQUE

L'Algérie accède au Groupe 3

La sélection nationale (seniors/messieurs) de tennis a accédé au Groupe 3 (Zone Afrique) de la Coupe Davis (édition 2025), après sa victoire (2-1), en match Play-Off du Groupe 4 (Zone Afrique), disputé samedi à Luanda (Angola), face au Burundi.

Le premier match du simple a été remporté par le jeune Algérien Youcef Rihane qui s'est imposé devant Allan Gatoto (6-1, 6-1).
Le Burundi est revenu au score grâce à la victoire de Guy orly Iradukunda (6-1, 6-2) face à Toufik Sahtali au deuxième match du simple.
Lors du match double, décisif pour départager les deux nations, la victoire est revenue à la paire algérienne Rihane-Sahtali contre le duo Gatoto-Iradukunda (6-1, 7-5). Une victoire qui assure le retour de la sélection algérienne au Groupe 3, après l'avoir quitté lors de l'édition précédente. Le deuxième ticket d'accession est revenu au Sénégal qui a dominé la République démocratique du Congo (2-0). Composée de Toufik Sahtali (capitaine d'équipe), Youcef Rihane, Kamyl Chebboub, Aymen Ali Moussa et Slimane Kichou, la sélection algérienne a été versée dans la poule A lors de la phase de poules.
Les «Verts » ont entamé la compétition par un succès devant le pays hôte (Angola, NDLR) sur le score 3-0, avant de récidiver contre le Cameroun (3-0). La troisième journée a été marquée par l'unique défaite de l'Algérie devant le Sénégal (0-3).
La Poule (B), quant à elle, était composée du Rwanda, du Kenya, du Burundi et de la République démocratique du Congo (RDC). Après trois journées de compétition, le Burundi et la RDC avaient terminé respectivement premier et deuxième de la Poule B. Les deux tickets du maintien dans le groupe 4, oppose actuellement l'Angola au Rwanda et le Kenya au Cameroun. Les perdants de ces confrontations seront relégués au groupe 5, zone Afrique en 2025.

CYCLISME, CHAMPIONNAT NATIONAL :

Azzeddine Lagab réalise le doublé CLM-Course sur route

Azzeddine Lagab est le nouveau champion d'Algérie de la course sur route. Le sociétaire du MC Alger a remporté le titre national chez la catégorie élite (messieurs) après avoir dominé la course disputée samedi dans la commune de Didouche-Mourad (Constantine), sur un circuit fermé (9 tours) long de 132,4 km.
Au lendemain de son sacre dans l'épreuve du contre-la-montre, le 9e de sa carrière, Lagab s'est offert un joli doublé en s'imposant une nouvelle fois sur le bitume de l'Antique Cirta.
Sur un tracé favorable aux grimpeurs, le Mouloudéen, dont c'est la spécialité, a fait parler sa grande expérience pour contrôler la course, avant de s'échapper dans les derniers kilomètres bouclant ainsi les 132,4 km en 2:29:21.
Le désormais quintuple champion d'Algérie, âgé de 37 ans, a devancé de 13 secondes Ayoub Ferkous de l'Académie Constantine de cyclisme (2:29:34) et de plus d'une demi-heure, Hamza Ammari de la formation Madar Pro Cycling Team (3:31:07).
« Sur cette nouvelle route, crainte par beaucoup de coureurs, la Ligue de Constantine nous a gratifiés d'un circuit parfait pour les cyclistes et digne des grandes compétitions. Pour ma part, je suis très content et très satisfait de ce résultat qui me permet de réaliser un doublé. J'ai réussi à contrôler la course comme je le voulais où j'ai pu faire la différence a quelques bornes de la ligne d'arrivée », a déclaré le vainqueur du jour à la page Facebook de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC).
De son côté, Kerkous, grand espoir de la petite reine algérienne, s'est offert le titre national chez la catégorie des moins de 23 ans (U23) grâce à sa belle performance.
À noter tout de même que cette course a connu un nombre important d'abondants, car sur les 73 participants présents sur la ligne de départ, 23 n'ont pas pu finir l'épreuve.

ATHLÉTISME/CHAMPIONNATS D'AFRIQUE

Zahra Tatar en or au lancer du marteau

L'athlète du CR Belouizdad Zahra Tatar a offert à l'Algérie sa première médaille d'or aux Championnats d'Afrique (seniors) actuellement en cours à Douala (Cameroun), après avoir terminé en tête du concours du lancer du marteau féminin.
Cette deuxième journée de compétition a vu également la qualification de Louaï Lamraoui en finale du saut en longueur masculin, après avoir réussi un bond à 7 mètres et 34 centimètres pendant les séries. De leur côté, les décathloniens Chérif Boudoumi et Larbi Bourrada ont occupé respectivement les deuxième et quatrième places dans le classement provisoire de ce concours, au moment où leur compatriote Abdennour Bendjemaâ s'est vu précocement éliminé dans le 400 mètres, après avoir terminé quatrième de sa série, avec un chrono de 46 secondes et 74 centièmes.
L'Algérie participe à cette 23e édition des Championnats d'Afrique seniors d'athlétisme (21-26 juin) avec un total de 20 athlètes (15 messieurs et 5 dames). Initialement, le nombre devait être de 21 représentants, mais le triple sauteur Yasser Mohamed Tahar Triki a décidé de se retirer au tout dernier moment, et se préserver pour les Jeux Olympiques de Paris-2024.
Ce qui était également le cas pour les demi-fondistes Djamel Sedjati, Slimane Moula et Mohamed Ali Gouaned, ayant préféré éviter tout risque de blessure à désormais quelques semaines du coup d'envoi de ces JO.

BODYGUARD

TMC

20h25

Frank Farmer appartient à l'élite des gardes du corps américains. Il a protégé un grand nombre de personnes de la haute sphère américaine. L'homme accepte de protéger Rachel Marron, une star de la chanson qui a reçu des menaces de mort et dont l'entourage s'inquiète. La jeune femme, dotée d'une forte personnalité, a du mal à se plier aux contraintes draconiennes imposées par Frank. Mais la pression de son mystérieux persécuteur se fait de plus en plus forte et Rachel est peu à peu séduite par l'habileté de son protecteur.
Ce bon thriller doit l'essentiel de son succès au charme de Kevin Costner et Whitney Houston.

SPINNERS
SUR LA PISTE

CANAL+

20h07

Ethan dix-sept ans, est un orphelin qui tente de vivre le mieux possible dans les quartiers pauvres du Cap en Afrique du Sud. Il travaille comme chauffeur pour un gang local pour payer le loyer et subvenir aux besoins de son petit frère, Byron, dont il a la charge. Ethan est traumatisé après avoir causé la mort de Percy, un jeune du quartier, en l'impliquant dans la guerre des clans clans. Il fait la connaissance de Shane un adolescent passionné de spining, un nouveau sport mécanique.

POUR MARNIE

•2

20h10

Marnie, 13 ans, est atteinte d'une forme rare de dystrophie musculaire. Ses parents, Nicci et Andrew, décident exceptionnellement de partir un long week-end pour souffler un peu, mais à leur retour, leur fille fait une poussée de fièvre qui entraîne une énième hospitalisation. À la suite d'une grave infection pulmonaire, l'état de Marnie se détériore rapidement. Ses médecins émettent l'idée qu'il serait dans son intérêt d'arrêter les soins. Mais Nicci refuse l'idée de placer sa fille dans une unité de soins palliatifs et veut se battre pour qu'elle vive…

ROSE

•3

20h10

Rose, 78 ans, vient de perdre son mari qu'elle adorait. Lorsque sa peine laisse place à une puissante pulsion de vie lui faisant réaliser qu'elle peut encore se redéfinir en tant que femme, c'est tout l'équilibre de la famille qui est bouleversé.
Connue sous plusieurs noms, en groupe ou en solo, chanteuse et ou actrice, Aurélie Saada ajoute une nouvelle corde à son acte en passant derrière la caméra pour réaliser un premier long métrage intimiste qu'on devine assez personnel. Devant sa caméra, François Fabian livre une performance tout en nuances.

LA SELECTION DE MIDI LIBRE

LA FORÊT D'ÉMERAUDE

arte

19h55

Alors qu'il supervise l'édification d'un barrage dans la forêt amazonienne, l'ingénieur américain Bill Markham voit son fils Tommy, 7 ans, se faire enlever par une tribu d'indigènes, les Invisibles. Le garçon est adopté par le chef de la tribu, qui l'initie aux coutumes et aux tâches quotidiennes de la communauté. Dix ans plus tard, la construction du barrage est achevée. Bill garde espoir de retrouver son fils. Un jour, en pleine forêt, l'ingénieur est attaqué par la tribu des Féroces avant d'être sauvé par un jeune Amérindien qui n'est autre que Tommy…

UNE ANNÉE SUR TERRE
L'ÉTÉ, LE TEMPS DE L'ABONDANCE

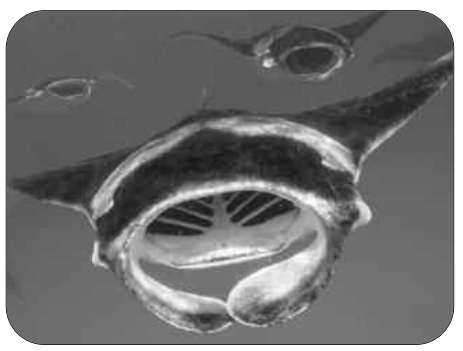

•5

20h05

Aux quatre coins du globe, l'été est une période de prospérité pour certains animaux et une période de grands dangers pour d'autres. Dans l'hémisphère nord, tous les coups sont permis entre les rongeurs du Canada tandis que les pandas de Chine survivent grâce aux bambous et que les raies Manta et les poissons nettoyeurs font la paire dans les eaux des Maldives. Dans l'hémisphère sud, la grande migration des gnous et des zèbres n'est pas sans encombre alors que les éléphants se servent de leur mémoire pour trouver de l'eau en Afrique et que la faune d'Australie se prépare à de grands feux.

LE SECRET DE LA CITÉ PERDUE

RMC STORY

20h10

L'auteure recluse Loretta Sage écrit sur des lieux exotiques dans ses romans d'aventures, qui présentent un beau modèle de couverture nommé Alan. Lors d'une tournée de promotion de son nouveau livre avec Alan, Loretta se fait kidnapper par un milliardaire excentrique qui cherche le trésor perdu d'une ville antique. Déterminé à prouver qu'il peut être un héros dans la vraie vie et pas seulement sur les pages de ses livres, Alan part à sa rescousse. Venus du cinéma indépendant, les frères Adam et Aaron Nee, passionnés par Mark Twain, ont suivi un chemin assez classique avec ce blockbuster d'action…

CRIMES
EN BASSE-NORMANDIE

Chérie 25

20h05

Affaire Loquet. En 1998, dans le Calvados, Colette s'inquiète pour son amie Gisèle. Elle appelle la police, qui découvre le cadavre de la retraitée chez elle • Affaire Tiphaine. Dans l'Orne, en 2005, un homme appelle les pompiers car sa copine est victime d'un arrêt respiratoire. Malgré les efforts des secours, la jeune femme décède. Il y a des blessures sur son corps et son visage • Affaire Broult. En 2011, Etienne Broult, rentre chez lui et découvre sa femme avec le crâne fracassé. Les soupçons se portent sur le gendre de la victime.

MIDI Libre
Quotidien national d'information

Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef:
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA **Diffusion :** Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1er- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre

Quotidien national d'information

N° 5043 | Lundi 24 juin 2024

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	03:31
Dohr	12:50
Asr	16:40
Maghreb	20:09
Icha	21:55

LES ACQUIS DES ÉMIGRÉS MENACÉS

L'EXTRÊME-DROITE AGITE L'ÉPOUVANTAIL

À quelques pas de conquérir les législatives, les partisans de l'extrême-droite multiplient les déclarations fracassantes autour de l'émigration. Le Rassemblement national et ses affidés menacent de tout remettre en cause sur les acquis des émigrés en France.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les mots d'ordres déclinés en programme sur les réseaux sociaux de l'extrême-droite annoncent ainsi à « *mettre fin à l'émigration de peuplement et le regroupement familial. Supprimer le titre de séjour pour tout étranger qui n'a pas travaillé depuis un an en France.* »
Le réseau de Marine Le Pen souligne également dans son programme « *l'expulsion systématique de tous les étrangers délinquants et clandestins.* » La menace va de court sur le sort des étrangers qui postulent pour le droit de sol et l'accès à la nationalité en se basant sur « *des critères d'assimilation, de mérite et de naturalisation.* »
Pour la communauté nationale particulièrement, il faut rappeler qu'elle est régie par l'accord de 1968 qui assure les droits et les acquis des algériens en France. Cet accord avait été mis sous les feux de la critique par les partisans de l'extrême-droite mais sans réussir à l'imploser. Voilà, la messe étant dite, il reste dans cette bataille dont les rendez-vous électoraux sont attendus entre le 30 de ce mois et le 7 juillet, un enjeu de taille. Jordan Bardella, président du parti RN ne démord pas et il est sût de remporter la manche alors qu'un sondage du média français Nouvel Observateur crédite les intentions de vote à hauteur de 88% avec 250 à 300 sièges pour ce parti à la prochaine assemblée.
Se prononçant sur les étrangers, Bardella a assuré dans une déclaration que «*les compatriotes d'origine étrangère n'ont rien à craindre* » en ajoutant que « *ces compatriotes qui sont présents sur notre territoire respectent notre pays et travaillent n'ont aucune raison d'être priés de partir.* » Dans cette campagne fiévreuse, l'extrême-droite se voit assurée de son soutien des nostalgiques de l'Algérie française avec un réseau politico-médiatique qui met les bouchées doubles sur les slogans de la « préférence nationale ». Marine Le Pen n'a pas hésité ces derniers jours à déclarer que « *le Président français doit démissionner si on obtient la majorité des élections.* »
Dans ce sillage, la bataille anti-fasciste s'annonce décisive et fatale sachant que pour le vote de l'émigration, les autres partis misent dessus en tentant de faire barrage aux tenants de la droite radicale. Les partis de gauche rassemblés dans un nouveau front vont peser de tous leurs poids pour infléchir la donne en réduisant les scores du RN dans les prochaines joutes électorales.
La bataille reste serrée entre les deux camps. Celui des français d'origine maghrébine, il faudra redoubler d'intensité et de fureur en votant passivement en faveur du bloc anti-fasciste pou tenter de réduire son hégémonie.

F. A.

TRAIN ALGÉRIE – TUNISIE

M. KHENTOUT DÉVOILE DE NOUVEAUX DÉTAILS IMPORTANTS

Une excellente nouvelle pour les voyageurs souhaitant se déplacer entre l'Algérie et la Tunisie ! Le contrôleur général à la Direction Générale des Douanes algériennes, M. Abdenacer Khentout, a annoncé ce dimanche le lancement du train transfrontalier reliant l'Algérie à la Tunisie pour cet été. M. Khentout a précisé que «*les services des douanes ont pris toutes les dispositions nécessaires, en coordination avec les différents partenaires tels que la police des frontières et la Société nationale de transport ferroviaire (SNTF), pour assurer un passage fluide des voyageurs au niveau de la gare internationale de Souk Ahras, habilitée pour le traitement douanier des voyageurs se rendant en Tunisie par voie ferrée.*»
Dans ce cadre, il a fait état de la mise en place d'importants moyens logistiques, notamment le renforcement des effectifs douaniers au niveau des frontières terrestres, maritimes et aériennes, ainsi que la dotation de ces postes en équipements de contrôle performants, à l'instar des scanners. Par ailleurs, M. Khentout a souligné que «*les douanes algériennes ont élaboré un programme spécial pour faciliter le passage des voyageurs durant la saison estivale, en tenant compte de l'augmentation attendue du flux saisonnier.*»

Lancement imminent du train transfrontalier Algérie-Tunisie cet été

Ce programme concerne aussi bien les Algériens résidant à l'étranger que les étrangers et les Algériens voulant passer leurs vacances dans leur pays. Parallèlement à ces mesures de facilitation, M. Khentout a tenu à rappeler aux voyageurs l'obligation de déclarer par écrit les sommes d'argent supérieures à 1 000 euros, conformément à la réglementation en vigueur.
Il a également souligné l'importance du respect des consignes de la banque centrale concernant l'entrée et la sortie des devises étrangères, en insistant sur la nécessité de déclarer tous les moyens de paiement détenus, y compris les cartes bancaires et autres instruments de paiement électronique. « Le voyageur est tenu de déclarer tous les moyens de paiement en sa possession », affirme-t-il.

OUARGLA

Le ravisseur d'une nouveau-née et ses complices arrêtés

Les éléments de la brigade des grands crimes de la Sûreté de Ouargla ont arrêté, la semaine dernière, le ravisseur d'un nouveau-né de sexe féminin à l'hôpital Mère-et-Enfant d'Ouargla.
Selon un communiqué du même service de sécurité, l'affaire remonte au 15 juin, lorsque la direction du même hôpital a signalé la disparition mystérieuse d'un nouveau-né de sexe féminin.
Les équipes opérationnelles de la police ont lancé des enquêtes approfondies et des investigations intensives, qui ont permis de résoudre l'affaire.
La suspecte a été identifiée et arrêtée à son domicile, et le bébé a été rendu à sa mère.
Les investigations menées avec la suspecte ont conduit à l'arrestation de 09 personnes, dont son principal complice dans cette opération.
Les suspects ont été déférés devant le parquet régional compétent pour délit d'enlèvement d'un enfant dans un établissement de santé, mise en danger de la vie et de l'intégrité physique d'un enfant dans le cadre d'un groupe criminel organisé.

BMS

La canicule persistera d'affecter des wilayas du Sud

«*La canicule continuera d'affecter jusqu'à mardi des wilayas du Sud du pays, avec des températures pouvant dépasser localement 49 degrés*», a indiqué hier un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie.
«*Placée en vigilance « Orange », cette vague de chaleur affectera les wilayas d'Adrar, In Salah, Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar, avec des températures maximales atteignant ou dépassant 49 degrés et des minimales oscillant entre 34 et 38 degrés*», précise la même source.

ANNABA

Un kilogramme de chanvre Saisi

Exploitant un appel téléphonique au 1548, les éléments de la police judiciaire ont été mis en œuvre un plan, qui a permis la saisie une importance quantité de drogue type chanvre indien. Soit un kilogramme.
Un quinquagénaire a été arrêté. Il a été présenté devant la juridiction compétente pour détention et vente illégale de drogue.